



CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

1476

Saint-Pierre, le 30 AOUT 2007

Madame le Député
Conseiller Territorial de la Collectivité
Territoriale
B.P. : 4477

SAINT-PIERRE

Madame le Député,

Le 08 août dernier vous avez appelé mon attention sur le dossier de la desserte maritime inter-îles en passagers entre Saint-Pierre et Miquelon et les conséquences du départ de l'Atlantic Jet.

Vos propos approximatifs et ne contenant aucune proposition concrète qui permettrait de conserver l'outil sur l'Archipel m'amènent à vous faire part d'éléments d'information que vous n'avez pas cru bon demander au Conseil Territorial préférant n'entendre que le seul point de vue de SPM EXPRESS sur ce dossier.

Début 2007, lors d'une rencontre avec les actionnaires de la société, la Collectivité a formulé un certain nombre de demandes destinées à faire un point précis sur le volet financier de SPM EXPRESS et aborder l'avenir du contentieux en cours :

- évolution tarifaire ;
- comptabilité ventilée entre la ligne subventionnée et celle qui ne l'est pas ;
- demande de désistement d'action des deux recours engagés à l'encontre de la Collectivité en raison de l'obtention d'une promesse d'aide exceptionnelle de 220 000 € du Ministère de l'Outre Mer ;
- économies de gestion de la société.

Ces demandes, hormis celle sur la tarification, n'ont jamais reçu de réponse de la part de l'entreprise et contrairement à ce que vous avancez bien maladroitement, les recours n'ont, ni été retirés, ni même été suspendus puisque la société a fait marche arrière sur cette décision.

Courant mars, Gérard GRIGNON et moi avons proposé à SPM EXPRESS de nous élaborer un argumentaire destiné à obtenir de l'Etat une dotation (de même type dont bénéficie Air Saint-Pierre) pour la ligne non subventionnée et dont nous ne connaissons pas d'ailleurs la rentabilité. Nous n'avons jamais obtenu de réponse à cette demande pourtant constructive.

Dans ce dossier la position de la Collectivité est claire, le versement des 220 000 euros est conditionné au désistement d'actions. La Collectivité ne cèdera à aucun chantage, je ne répèterai pas ce qui s'est déjà passé avec Alliance SA, je pense que vous partagerez ce point de vue.

Dans la situation actuelle, SPM EXPRESS demande 440 000 € par an, en sus des 580 000€ déjà attribués, jusqu'à la fin de la défiscalisation pour amener l'Atlantic Jet à la vente. Economiquement parlant c'est la seule issue possible pour les investisseurs locaux de récupérer tout ou partie de leur mise de fonds. Cette issue a été annoncée à plusieurs reprises par Monsieur DAGORT qui nous l'avait d'ailleurs confirmé à nouveau lors de nos entretiens.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Collectivité connaît une situation budgétaire des plus critiques voire même dramatique. Elle n'a pas les moyens à l'heure actuelle de trouver dans ses ressources 440 000 € de plus! Je considère par ailleurs que l'effort consenti par nos concitoyens et qui s'est traduit par une augmentation des tarifs est plus que suffisant, vous et Monsieur CAMBRAY étiez opposés à cette mesure lors de la Séance Officielle du 06 avril 2007.

Par ailleurs, une augmentation de notre fiscalité pourrait peut-être permettre dans l'état actuel des choses de répondre à la demande de la société pour autant que la Chambre Territoriale des Comptes accepte que ces crédits ne soient pas imputés en réduction de notre déficit budgétaire. Dans la situation économique et sociale, je refuse de m'y résoudre. Je serais fort surpris que vous reteniez cette option.

Je reste convaincu qu'une optimisation des moyens dédiés aux dessertes inter-îles est un préalable nécessaire à tout redéploiement financier sur ce dossier. C'est dans cet esprit que le Préfet et moi avons à deux reprises sollicité la venue d'une mission pour l'élaboration d'une étude multimodale.

Les solutions ne devront pas venir de la seule puissance publique.

Je pense par ailleurs erroné de mettre en avant le possible échec de la défiscalisation de l'Atlantique Jet comme argument justifié pour défendre ce dossier. S'il devait y avoir échec, seuls les promoteurs et les cabinets qui auront monté ce dossier devront en assumer la responsabilité. La Collectivité n'a pas à endosser une responsabilité qui n'est pas la sienne.

Enfin, il me semble aujourd'hui évident que l'approche de la menace de départ de l'Atlantic Jet nécessite l'intervention énergique des parlementaires auprès de Paris pour trouver une issue financière rapide ce que n'est pas en mesure d'offrir la Collectivité aujourd'hui, c'est une voie que vous êtes à même de creuser.

Veillez agréer, Madame le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Stéphane ARTANO